

Le Combat **Social**

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°4-2025 avril (2025) | 1 €



Face aux bellicistes hypocrites **DÉFENDONS LA PAIX**



1^{ER} MAI 2025



**“Toute guerre n'est qu'un attentat
contre la classe ouvrière,
elle est un moyen sanglant et terrible
de faire diversion à ses revendications”**



L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

**Directrice de
publication :**
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2 / 3 Édito de Magali
- 4 Des nouvelles du
conclave sur les retraites
/ Fermeture de 3 sites
chez Savoir plus
- 5 Logement social
- 6 Mobilisation santé
privée Action sociale
- 7 Mesure de l'audience
syndicale
- 8 Prime attractivité,
victoire à Saumur/
Elections
- 9/10 Résolution du Comité
confédéral National
- 11 My store FO
- 12/13 Des bras, des Lits
pour l'Hopital
- 14/15 80 ans de la sécu

La « conférence des finances publiques » a été l'occasion pour Bayrou d'annoncer de nouvelles coupes budgétaires pour 2026 qui s'ajoutent aux 52 milliards réalisés pour 2025 et aux 5 milliards puisés dans la réserve de précaution du budget 2025.

Il s'agit d'économiser au moins 40 milliards, voire même 50 milliards de plus :

14 milliards d'euros au moins sur le budget de l'Etat, 8 milliards sur les collectivités territoriales et 18 milliards d'euros sur les dépenses sociales. L'objectif est de réduire le déficit de 5,4 % à 4,6 % du PIB, ce qui représente 0,8 % de 2600 milliards d'euros, soit 20,8 milliards d'euros.

40 à 50 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires d'un côté pour réduire le déficit public de 20,8 milliards d'euros : cherchez l'erreur !

Il faut bien compenser la **sur-taxe exceptionnelle d'impôts sur les grandes entreprises qui sera supprimée**, ce qui représente 8 milliards de recettes en moins pour l'Etat !

Notons que dans le même temps, le gouvernement prévoit de **supprimer l'abatte-**

ment fiscal de 10 % des retraits, ce qui rapporterait 4 à 5 milliards de recettes supplémentaires pour l'Etat...

D'autre part, les dépenses liées à la défense (effort de guerre) devraient considérablement augmenter : de 50,5 milliards d'euros à au moins 60 milliards en 2026 (contre 53 prévus au départ) et 91 milliards en 2030.

Macron jure que rien ne sera demandé aux français pour le financer cet effort de financement de la défense...

Récapitulons : 20,8 milliards pour réduire le déficit + 8 milliards de recettes à financer (surtaxe sur les très grandes entreprises) + 9,5 milliards de plus d'effort de guerre : on n'est pas très loin des 40 milliards.

Notons au passage que Marylise Léon de la CFDT s'est félicitée de la tenue de cette conférence et a revendiqué que son organisation syndicale soit associée au débat sur la nécessaire réduction du déficit public. Sophie Binet a participé à la conférence de presse du 1er ministre et l'Association des Maires de France (AMF) l'a par contre boycotté refusant les 8 milliards de coupes budgétaires supplémentaires.

Chacun comprendra dans ces circonstances, l'importance du 1er mai.

Vous trouverez dans ce Combat Social, l'affiche de l'UD FO 49 à utiliser largement ainsi que le tract intersyndical départemental.

Le contexte exceptionnel de ce 1er Mai 2025 nécessite l'unité la plus large et la mobilisation massive des syndiqués! Nous rappellerons lors de notre prise de parole notre refus de l'union sacrée! Non à l'intégration des organisations syndicales, à leur instrumentalisation au nom de l'effort de guerre »!

Dans sa résolution du 10 avril 2025, le CCN FO l'a d'ailleurs réaffirmé et s'achève par ces lignes : « pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires et la sauvegarde de notre modèle de protection sociale, le CCN décide d'une forte mobilisation de toutes ses structures le 1er mai. »

Merci de faire remonter à l'UD le nombre de participants de vos syndicats à cette manifestation et vos possibilités pour aider à son organisation matérielle!



1^{ER} MAI 2025

Journée internationale de lutte des travailleur·euses

Pour la paix, Pour la satisfaction des revendications

En ce 1^{er} mai 2025, marqué par un tournant dans la situation mondiale, nos organisations syndicales réaffirment leur engagement pour la paix et la solidarité internationale :

- **Cessez-le-feu immédiat en Ukraine comme ailleurs, arrêt du génocide à Gaza et de la colonisation en Cisjordanie. Non à l'économie de guerre !**

Nos organisations syndicales dénoncent la politique raciste et xénophobe du gouvernement Macron-Bayrou-Retailleau qui, prenant à son compte celle de l'extrême-droite, répond à la demande du capitalisme de bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché, malléable et corvéable. Au racisme et à l'exploitation sous toutes ses formes, elles opposent l'unité des travailleuses et des travailleurs :

- **Abrogation de la loi Immigration et retrait de la circulaire Retailleau.**

Nos organisations syndicales rappellent une nouvelle fois que la colère issue de la mobilisation contre la réforme des retraites, imposée par la répression et les 49.3, n'est pas soldée. Elles réaffirment leurs revendications :

- **Abrogation de la réforme des retraites ! Ni retraite par points, ni retraite par capitalisation. Maintien des 10 % d'abattement fiscal des retraité·es.**

Dopés aux aides publiques à hauteur de 200 milliards d'euros en 2023, les profits des entreprises, les dividendes versés aux actionnaires et les rachats d'actions atteignent chaque année des niveaux records.

Dans le même temps, les plans de licenciements se multiplient – notamment dans l'industrie – tandis que les salaires stagnent :

Au niveau local, nous dénonçons les licenciements à Michelin alors que dans le même temps Michelin réalise des bénéfices à hauteur de 1,89 milliards d'euros en 2024.

Nous dénonçons également le projet de fermeture de sites, à SAVOIRS PLUS (librairies CONTACT et SADEL ANGERS)

- **Nous exigeons une augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux. Non aux plans de licenciements !**

Nos organisations syndicales dénoncent la politique austéritaire du gouvernement Macron- Bayrou, qui vise à démanteler la Sécurité sociale et les services publics. Face aux manques de personnels et de lits, l'Hôpital est aux abois. Quant au service public d'éducation, il résiste malgré un démantèlement continu.

Nous dénonçons le sous-financement chronique de l'Université d'Angers qui a pour conséquence la dégradation de la qualité et de la pérennité du Service Public et dégrade l'égalité des chances ainsi que celles des conditions d'étude et de travail.

Alors que nous célébrons cette année les 80 ans de la Sécurité sociale, nos organisations syndicales réaffirment leur attachement à ses principes fondateurs de « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » :

- **Arrêt des exonérations patronales, Défense de la Sécurité sociale et du 100 % Sécu, Développement des services publics à hauteur des besoins.**

Angers, le 18 avril 2025

LES RENDEZ-VOUS EN MAINE-ET-LOIRE

ANGERS 10h30 Place Imbach

CHOLET 10h00 Place Travot

SAUMUR 10h30 Place Bilange

SEGRÉ 10h30 Place du Port

ACTUALITÉS

Après le conclave, le village retraite

Le 27 mars, les seuls cinq interlocuteurs sociaux restant à la table des concertations sur les retraites ont annoncé travailler à une nouvelle feuille de route.

FO s'oppose à l'élargissement des discussions au pilotage du système du régime général des retraites. Ce qui risquerait de remettre sur la table le projet de retraite à points.

Après le départ de deux organisations syndicales (dont FO) et d'une organisation patronale, la concertation sur les retraites prend l'eau. Dans ce « conclave » désormais rebaptisé « Village retraite », il ne reste autour de la table que trois organisations syndicales et côté patronat : le Medef et la CPME. Le 27 mars, ces cinq interlocuteurs sociaux restants ont annoncé travailler sur une nouvelle feuille de route, qui « consoliderait le système par répartition » en respectant l'équilibre financier du système. Les discussions aborderaient d'éventuelles améliorations des mécanismes de solidarité du système

de retraite. Surtout, en phase avec les propos de François Bayrou, le programme s'élargirait à « la réorganisation du pilotage et de la gouvernance du système du régime général », qui pourrait à terme être confiée aux interlocuteurs sociaux.

Cet axe nouveau fait bondir Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO en charge des retraites. « Ce village retraite, ce n'est ni le lieu ni l'endroit pour discuter du pilotage du système des retraites. C'est scandaleux d'aborder des enjeux aussi conséquents sans que tous les interlocuteurs sociaux soient présents ».

En embuscade toujours, un régime par points

Sur le fond, vouloir confier la gestion du régime de base des retraites aux interlocuteurs sociaux est une idée en forme de piège, insiste le secrétaire confédéral : « S'il s'agit de remettre à l'équilibre le régime de base, puisque le patronat refuse d'augmenter les cotisations, la seule solution sera d'aller ponctionner dans les réserves des régimes complémentaires, en particulier celles de

l'Agirc-Arrco. En réalité, ce qu'ils nous préparent dans leur coin, c'est l'introduction d'un régime de retraite par points englobant tous les régimes, avec à la clé la baisse des pensions ». Un projet que FO refuse.

Stigmatisation des retraités

Enfin, cette nouvelle feuille de route, qui doit être encore être précisée, prévoit « un effort partagé » (entre entreprises et salariés, voire retraités) pour les ressources du système. Certains syndicats ne sont pas hostiles à l'idée de faire contribuer les retraités. Et le Medef est clairement favorable à l'idée d'en finir avec l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites. L'idée hérisse. Le 28 mars, les unions de retraités (dont l'UCR FO) ont rappelé leur opposition à la suppression de l'abattement fiscal sur les pensions. Suppression qui serait « une atteinte au pouvoir d'achat des retraités ». Elles dénoncent le dévoiement du problème, alors que les entreprises, elles, « ont été exonérées de cotisations sociales à hauteur de 77 milliards d'euros en 2025 »

Savoir Plus : la direction veut supprimer 53 postes

En utilisant un prétexte économique et sans concertation, la direction et le conseil d'administration ont décidé de fermer 3 magasins et 1 site logistique.

Savoir plus, à Angers ce sont deux sites, la Sadel et la librairie Contact. C'est également une boutique à Orvault et trois autres sites logistiques répartis sur la France. Aujourd'hui les enseignes Contact (15 emplois), la Sadel (17 emplois) à Angers, le magasin Sadel à Orvault près de Nantes (8 emplois) et le site logistique de Loriol dans la Drôme em-

plois) sont menacées. Si aucun repreneur ne se manifeste, ils pourraient définitivement fermer leurs portes d'ici la fin de l'année.

Dans une SCOP où les salariés sont aussi propriétaires de leur entreprise, ces méthodes laissent perplexe...

Nos camarades présents dans l'entreprise ont alors décidé d'organiser leurs collègues autour des revendications suivantes : pas une fermeture, pas une suppression de postes !

Les anciens salariés-dirigeants de l'entreprise ont eux aussi décidé de s'organiser contre ces ferme-

tures et pour défendre les valeurs sociales et solidaires de ce modèle d'entreprise...

Le directeur actuel l'aurait-il oublié ?

Le 2 avril dernier, une AG des soutiens a réuni 350 personnes à la bourse du travail. Nos camarades Thierry et Georges y était présent accompagné de Magali Lardeux pour le bureau de l'UD.

Le lendemain une quarantaine de salariés sur les 150 de l'entreprise se retrouvaient à l'UD avec leurs syndicats pour définir ensemble les moyens d'action pour obtenir satisfaction.

ACTUALITÉS

Ils ont décidé de demander au CSE de voter le principe d'une expertise comptable et sociale avant tout vote pour la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Les salariés ont de gros doutes sur les réelles motivations de la direction !

Une lettre ouverte pour dire non à la fermeture et aux suppressions de postes a été mise en place par le syndicat et elle a récolté plus de 4000 signatures, cette lettre va être remise à la presse, lors d'une conférence de presse.



Plus de 300 personnes réunies le 2 avril la salle Pelloutier à la Bourse du Travail d'Angers à l'initiative de l'AFASADEL !

Kasbarian le retour : les associations de locataires disent NON !

AFOC

À l'initiative de l'ancien ministre Guillaume Kasbarian, une proposition de loi portant sur « La fin du maintien à vie dans le logement social » sera discutée à l'Assemblée nationale le 31 mars, jour qui marquera également la fin de la trêve hivernale.

Malheureux hasard ou cynisme décomplexé, ce texte, aussi appelé « loi Kasbarian 3 », a pour objectif de « fluidifier » le parcours résidentiel en excluant du parc social quelques milliers de locataires, dont les revenus sont jugés trop élevés pour s'y maintenir ou qui seraient propriétaires d'un quelconque bien immobilier.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale et l'abandon de son précédent projet de loi, le Député Kasbarian revient à la charge, se posant en « justicier » du logement social.

Concrètement, cette loi entend abaisser le seuil de dépassement des plafonds de 150 à 120 %, pour exclure du parc social tout locataire qui dépasserait ce plafond deux années consécutives.

S'ajoute, dans ce texte, tout un arsenal pour maximiser l'appli-

cation du surloyer et étendre son application aux quartiers prioritaires de la ville, avec la réorientation des locataires du social vers le logement intermédiaire ou privé.

C'est une instrumentalisation éhontée de quelques situations marginales.

Cette PPL veut, en effet, faire entendre qu'en éjectant du parc HLM les derniers ménages qui bénéficient encore de ressources acceptables, cela libérerait assez de logements pour les presque trois millions de demandeurs en attente !

L'État ne finançant plus l'aide à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux, il lui faut trouver des « coupables » à la carence terrible de logements sociaux et à l'explosion des demandes.

À aucun moment n'est mise sur la table la responsabilité de l'État qui, par son retrait, a conduit à un parc social contraint de s'autofinancer. Pire encore, la ponction de 1,1 milliard d'euros sur les APL accentue cette situation, dans laquelle seuls les locataires payent pour les logements actuels et futurs.

Face au mal-logement et à ses conséquences désastreuses qui se développent partout sur le territoire français, il y a urgence à garantir le droit de toutes et tous à accéder à un logement stable décent et abordable. Cela doit impérativement passer par le lancement d'un plan d'urgence pour la construction de logements locatifs sociaux.

Bien au contraire, le Député Kasbarian, soutenu par la grande majorité libérale qui compose la chambre basse, souhaite que les bailleurs sociaux logent uniquement les plus démunis et qu'on abandonne purement et simplement l'objectif de mixité sociale dans les quartiers.

Ne pas s'attaquer au réel problème de la crise sans précédent du logement dans notre pays est irresponsable, et les associations de locataires demandent l'abandon immédiat de cette « PPL Kasbarian 3 ».

Et au niveau local

Lors de son assemblée générale, l'AFOC 49 a décidé d'aller à la rencontre des locataires de logements sociaux du département avec un tract expliquant ces mesures

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisation santé privée/action sociale



Alors que les secteurs du social et médico-social subissent « une situation générale dégradée » et « une austérité budgétaire qui s'aggrave », une large intersyndicale, regroupant toutes les organisations représentatives, dont FO, appelait à la mobilisation le 1^{er} avril. Par des grèves et des manifestations dans de nombreuses villes, les personnels de ces secteurs ont montré leur profond mécontentement.

Un projet de convention unique au rabais

Dans leur communiqué du 26 février, les organisations syndicales constataient aussi le « blocage des négociations salariales dans les conventions collectives ». La situation s'est depuis crispée. Lors de la dernière réunion, le 18 mars, les employeurs, à travers la confédération Axxess, ont proposé leur projet de convention unique (CCUE). Le refus a été unanime : tous les syndicats ont quitté la table des négociations. « Il s'agit d'une convention unique au rabais, s'indigne Franck Houlgatte de FO Santé Privée. Nous étions opposés de base à ce projet, mais là c'est une régression sans précédent de nos acquis sociaux ! ». Une colère que partage Pascal Corbex (FNAS FO) : « sur le

temps de travail et les congés, ce document est inacceptable ! Par exemple, les congés trimestriels sont divisés par trois. » Les organisations ont donc décidé d'ajouter parmi les mots d'ordre de la mobilisation du 1^{er} avril le refus de ce projet de convention unique au rabais.

Dans notre département 400 personnes se sont mobilisées devant le conseil départemental où nos camarades Élodie Papin, secrétaire adjointe du SDAS 49 et Armelle Champagne, secrétaire du syndicat de la Santé Privée 49 ont pris la parole.

Vous trouvez ci-dessous un extrait de la prise de parole d'Armelle :

« Nos conditions de travail se détériorent, nos salaires restent bloqués, et maintenant, nos employeurs veulent nous imposer une convention collective unique qui détruirait nos droits ! Les employeurs, regroupés sous Axxess (FEHAP et Nexem), tentent d'imposer une CCUE qui détruirait nos acquis sociaux. Cette nouvelle convention collective unique ne vise qu'à casser nos droits et précariser encore davantage les salariés. Elle menace tout ce que nous avons conquis par nos luttes :

- **Fin du salaire basé sur les diplômes, remplacé par un "salaire au mérite", au bon vouloir des employeurs.**
- **Temps de travail allongé à 12 heures par jour, avec des semaines pouvant aller jusqu'à 48 heures, selon leur bon vouloir.**
- **Annualisation généralisée, im-**

sant une flexibilité extrême et instable.

- **Réduction du repos quotidien à 9 heures, contre 11 heures aujourd'hui.**

- **Moins de repos pour le médico-social (de 18 jours à 6 jours pour les congés trimestriels) sacrifiant encore davantage les travailleurs et les usagers.**

- **Suppression de la prime d'ancienneté et mise en place d'un salaire au mérite, mettant fin à la reconnaissance de nos qualifications.**

Ce qu'ils nous vendent comme une convention de haut niveau n'est en réalité qu'une convention CANIVEAU ! Mais aujourd'hui, notre mobilisation est nationale !

Partout en France, des établissements se lèvent pour dire NON à cette régression sociale. Au même moment, une manifestation a lieu devant le ministère, où une délégation sera reçue. Nos responsables nationaux seront reçus au ministère, pour y faire entendre notre voix ! Nous sommes unis pour défendre nos droits, ici à Angers, et à Paris, devant les décideurs ! Nous refusons cette CCUE destructrice ! Nous exigeons des moyens pour notre secteur !

- **Une augmentation générale des salaires,**
- **Le versement immédiat des 183 euros Ségur pour nos collègues du médico-social,**
- **Le financement des établissements à la hauteur des besoins,**
- **L'amélioration des conditions de travail et la création de postes !**

Le gouvernement a fait voter un budget encore plus défavorable pour notre secteur que le précédent qui a été censuré par le parlement.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Il a prévu encore plus d'économie sur le dos des travailleurs.

Ce gouvernement doit entendre notre colère et nous donner les moyens à la hauteur des besoins! Nous ne laisserons pas notre secteur être bradé.

Pour FO, il est hors de question d'accepter une convention collective

unique étendue au rabais. Ne lâchons rien! Aujourd'hui, nous nous battons

- *pour l'amélioration de nos salaires et de nos conditions de travail,*
- *pour notre avenir,*
- *pour une prise en charge de qualité de nos patients et résidents. Dès maintenant, discutons ensemble de*

la suite à donner à ce mouvement et organisons la riposte à cette politique guerrière, destructrice de nos politiques de soins et d'accompagnement. C'est tous ensemble que nous nous sommes mobilisés! C'est tous ensemble que nous gagnerons!»

MESURE DE L'AUDIENCE SYNDICALE CYCLE 2021-2024

La Direction générale du Travail (DGT), à l'occasion d'une réunion du Haut conseil du dialogue social (HCDS) en date du 8 avril 2025, a communiqué les résultats de l'audience des organisations syndicales sur le cycle 2021-2024.

Pour rappel, ces résultats sont issus de l'agrégation de ceux obtenus dans le cadre des élections CSE, TPE et des chambres d'agriculture.

L'audience de FO, au niveau national et interprofessionnel en 2021, était de 15.24 %.

Elle passe en 2025, à 14.91 %, en recul de 36 000 voix, mais nous consolidons notre troisième place.

La CFDT et la CGT perdant quant à elles respectivement 44 000 voix et 66 000 voix.

Notre organisation se bat contre cette loi depuis sa promulgation en 2008 voici ce qu'en disait Daniel Juret, ancien Secrétaire Général de l'UD en 2011 lors d'un congrès confédéral :

« La "position commune" d'avril 2008, issue du PACS Thibault/Medef, et du comparse Chérèque (mais rappelons que la CFDT est faite pour ça), est effectivement un cadre totalitaire et liberticide, comme il est dit dans le rapport, et qui vise à ordonner un nouvel ordre social, un ordre nouveau en quelque sorte, d'inspiration corporatiste, c'est-à-dire formellement contradictoire à la liberté syndicale, au respect de l'indépendance syndicale, au respect de la liberté de négociation.

Ce n'est pas un hasard, mais bien la cohérence d'ensemble si cette position commune et sa transposition législative la loi du 20 août 2008 organise la marginalisation du fait syndical, notamment en terme de négociation collective d'entreprise, satisfaisant ainsi une revendication historique du patronat.

Alors oui, Camarades, cette loi est un recul social sans précédent, elle doit être abrogée, comme doit l'être sa transposition pour la Fonction Publique, la loi du 5 juillet 2010, dite de rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique.

Camarades, Avec la mise en œuvre de la négociation collective avec les élus dans les entreprises de moins de 200 salariés, qui concernent 75 % des salariés du secteur privé, et dépourvu de délégués syndicaux, il s'agit de contourner l'existence syndicale.

Il s'agit d'établir que l'évolution des droits collectifs ne passerait plus par le syndicat, mais par des élus dits indépendants, dont nous savons bien ce qu'il en est.

Alors, Camarades, Oui, la classe ouvrière est confrontée à un dispositif totalitaire où il n'y aurait plus de place pour le rassemblement indépendant des salariés qui veulent défendre leurs intérêts communs, il n'y aurait plus de place pour la libre négociation des délégués, il n'y aurait plus de place pour le principe de faveur et la hiérarchie des normes. Cette position commune et ces lois, c'est la revanche du patronat, assisté de quelques collaborateurs, contre la classe ouvrière.

Alors oui, Camarades, nous avons raison de les contester, de les condamner, d'en exiger l'abrogation, et donc de les combattre par tous les bouts.

Parce que Camarade, s'il y a parfois

des contradictions, il reste que, en totalité, ces lois sont des dispositifs liberticides, il n'y a pas "du pour ou du contre", il n'y a pas "d'aspects positifs" qui pourraient nous conduire, au nom de je ne sais quel pragmatisme à moduler notre jugement et à infléchir notre comportement. »

Depuis lors à chaque congrès nous rappelons le rejet de cette loi dans nos résolutions, ci-dessous un extrait de la résolution sociale du congrès confédéral de 2022.

« Le Congrès rappelle sa condamnation de la loi de 2008 sur la représentativité qui fait du recours aux élections professionnelles le principal outil de mesure de l'audience des syndicats, conduits à une diminution de la présence syndicale dans les entreprises, à une confusion des rôles et des mandats de délégué syndical et de représentant élu du CSE »

Alors que la loi de 2008 a été faite pour détruire le syndicalisme indépendant, nous pouvons être fiers car elle n'a pas atteint son objectif.

**16 ans plus tard
FO est toujours là !**

Ces résultats sont néanmoins un indicateur de notre développement sur la dernière période.

Cela montre à quel point il est important de toujours avoir pour objectif :

— D'être plus nombreux là où nous sommes implantés

— D'aller à la rencontre des travailleurs là où nous n'avons pas encore d'implantation.

C'est en ce sens que l'UD organise une journée de développement le 20 mai prochain.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Prime attractivité : une victoire pour les agents des crèches de Saumur !

Après de nombreuses relances depuis le 7 mars et un préavis de grève déposé pour le 22 avril, le syndicat Force Ouvrière des territoriaux de

Saumur a obtenu une avancée majeure.

Depuis le 7 mars, Force Ouvrière n'a cessé d'interpeller la municipalité de Saumur pour obtenir l'application du bonus attractivité

dans les crèches municipales. Après plusieurs échanges restés sans réponse concrète, c'est le dépôt d'un préavis de grève pour le mardi 22 avril qui a finalement permis de débloquer la situation.

Elles ont gagné ! Les agents des crèches de Saumur ont obtenu 100 euros de prime mensuelle.

Le jeudi 17 avril au matin, une délégation du syndicat Force Ouvrière des territoriaux de Saumur a été reçue par le maire et a débouché sur un accord. Les 57 agents des crèches saumuroises recevront une prime mensuelle de 100 € nets à partir du 1er juillet 2025. Cette mesure de revalorisation concerne les agents titulaires comme les agents contractuels, au prorata de leur temps de travail.

Le coût supplémentaire pour la collectivité est évalué à 85 000 €, mais il est financé pour les deux

tiers par la CAF pour une durée de trois ans.

Pour rappel, c'est l'État qui, dans une volonté de renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance, a donné aux collectivités locales la possibilité de verser cette revalorisation de 100 € nets minimum par mois aux agents travaillant en crèche. Encore fallait-il que les collectivités saisissent cette opportunité !

Désormais, Saumur rejoint les communes engagées dans cette reconnaissance du travail des agents de crèche, comme Cholet,

où un préavis de grève a également permis d'obtenir la prime dès le 1er septembre 2024, ou encore l'Agglomération du Bocage bressuirais (Deux-Sèvres), qui a voté le bonus pour 2025.

Alors une question s'impose : pourquoi les agents des autres crèches territoriales n'y auraient-ils pas droit eux aussi ? Force Ouvrière continuera à se mobiliser partout pour que cette mesure devienne la règle, et non l'exception !

Elections Lemerrier Anjou

Suite aux élections partielles chez Lemerrier Anjou, le 25 mars 2025, la liste déposée par nos camarades de FO Métaux a été élue.

Nous devenons de nouveau la seule organisation syndicale de l'entreprise à représenter les salariés.

FO Métaux était déjà présente en juin 2023 lorsque les salariés ont fait grève pour demander une augmentation des salaires en lien avec l'inflation.

Grâce à leur détermination et leur syndicat ils avaient obtenu gain

de cause et eu au total 5 % d'augmentation générale de leurs salaires.

FO Métaux, aux côtés de ses élus Anthony Massé et Didier Leray, se mobilisera jusqu'à la satisfaction des revendications des salariés qui sont les suivantes :

- **Prime d'habillage et de déshabillage non respectée depuis des années malgré les textes de loi**
- **Négociations annuelles obligatoires portant entre autres sur les rémunérations**
- **Mise en place des CSE**

jusque là inexistants et respect de ces instances

- **Accords d'entreprises notamment sur les congés annuels.**

Même si une entreprise a moins de 50 salariés, les salariés ont des droits et nos camarades feront en sorte de les faire respecter !

Que ce soit par le biais de la négociation et du dialogue social ou par le rapport de force si c'est nécessaire..

ACTUALITÉS

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 09 & 10 AVRIL 2025 À PARIS

Contre les politiques d'austérité, pour le pain, la paix, la liberté !

Réuni à Paris les 9 et 10 avril 2025, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVe Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la cgt-FO vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

Le CCN plus que jamais réaffirme son attachement à l'expression « pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement historique de la cgt-FO depuis ses origines. Le CCN dénonce les postures va-t-en-guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une « économie de guerre », synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

La Sécurité sociale a 80 ans cette année. Le CCN réaffirme son attachement à notre modèle de protection sociale collective qui a montré crise après crise (sanitaire ou économique), son rôle protecteur. Le CCN exige la fin des

exonérations et le retour à un financement de la Sécurité sociale s'appuyant sur la cotisation à la hauteur des besoins des assurés.

Le CCN rappelle le principe fondamental de la Sécurité sociale : chacun y contribue selon ses moyens et en bénéficie selon ses besoins. La Sécurité sociale : un héritage pour l'avenir ! Le CCN réaffirme la demande de suspension du décret visant à réduire l'indemnisation des salariés en cas d'arrêt maladie et demande l'abrogation du décret du 27-02-2025 réduisant de 10 % l'indemnisation des jours d'arrêt maladie des fonctionnaires.

Préserver le régime de retraite par répartition,

Le CCN rejette l'intégration des personnels du service médical dans les caisses primaires. Respecter les droits des assurés, c'est respecter l'indépendance des structures médicales et administratives. Le CCN réaffirme sa demande d'abrogation de la réforme des retraites de 2023, réforme qui reste injuste, brutale et injustifiée. Il rappelle son attachement et la préservation du régime de retraite par répartition, maintient son opposition à la mise en œuvre d'un régime universel par points et à un régime de retraite par capitalisation.

Le CCN exige le maintien de tous les régimes, de toutes les caisses, ainsi que le Code des pensions civiles et militaires. Le CCN se félicite que la Confédération ait quitté le « conclave » du gouvernement sur les retraites, FO refusant l'instrumentalisation d'un processus dont l'issue est connue d'avance. Le CCN continue de revendiquer un retour de la retraite

à 60 ans et 37,5 annuités dès que les conditions seront réunies.

Le CCN soutient fermement tous les dispositifs permettant un départ anticipé à la retraite sans décote, dans le public comme dans le privé. Le CCN exige le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation de tous les salaires, du public comme du privé, traitements, pensions et minima sociaux.

Le CCN condamne l'intégration des bénéficiaires du RSA dans France travail, le travail obligatoire en contrepartie du RSA, qui n'est pas un salaire et toutes mesures de sanctions à venir.

Le CCN appelle à un retour des politiques de l'emploi faisant du CDI à temps plein la norme pour tous les salariés et de l'emploi statutaire la norme pour la fonction publique, pour garantir une véritable sécurité de l'emploi et atteindre l'objectif de plein emploi. Le CCN affirme que des mesures de politique d'emploi permettraient de pérenniser le financement des retraites par la cotisation sociale.

Pour le CCN, les travailleurs et les retraités n'ont pas à payer l'addition du « quoi qu'il en coûte ». Il s'oppose notamment à la volonté affichée par certains de supprimer l'abattement de 10 % destiné à alléger la charge fiscale des retraités.

De même, le CCN condamne les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale de 2025 qui continuent de considérer le service public et ses agents comme une variable d'ajustement budgétaire, au détriment d'un service public de qualité et des conditions de travail des agents. Il exige également l'ou-

ACTUALITÉS

verture d'une véritable négociation sur la grille indiciaire des fonctionnaires pour redonner de l'attractivité à l'emploi public. Le CCN est déterminé à lutter contre les mesures d'austérité, alors que les versements de dividendes ont

fermetures et délocalisations d'entreprises. Dans ce contexte, le CCN réaffirme à nouveau l'urgence d'une réindustrialisation massive de notre pays dans tous les secteurs. Il en va de notre souveraineté économique, de la défense



battu un nouveau record historique en 2024 de plus de 100 milliards d'euros.

Le CCN réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La redistribution des richesses est impérative afin de répondre aux inégalités sociales et à une transition écologique socialement juste. Pour y parvenir, la négociation collective est un levier essentiel au niveau national, dans les branches et dans les entreprises, en évitant tout écrasement des grilles de salaires.

La transition écologique pour créer des emplois

Avec 98 % de la surface maritime et 98 % de la biodiversité, premiers territoires impactés par le réchauffement climatique, la transition écologique doit être pour les Outre-mer un levier incontournable de développement durable et de création d'emplois. À cet effet, FO doit avoir un rôle proactif lors de la conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC) qui aura lieu en juin 2025 à Nice.

Le CCN alerte sur l'impact des différentes surtaxes douanières sur l'emploi. FO exige que les travailleurs ne soient pas la variable d'ajustement de cette compétitivité mondiale effrénée. L'industrie est touchée de plein fouet par les

de notre système de protection sociale, des emplois de qualité. Notre pays continue de perdre des capacités industrielles, des emplois et des compétences.

Le CCN s'insurge contre le manque d'action du gouvernement en la matière. La désindustrialisation appauvrit nos territoires, les salariés et affecte tous les secteurs économiques de notre pays, y compris les services publics. La réindustrialisation doit se faire sans la remise en cause de notre modèle social. Le CCN rappelle sa revendication de conditionnalité des aides publiques, notamment sur la base de critères de maintien des emplois sur les sites de production et de recherche. Le secteur du commerce est également en pleine mutation, multipliant les passages en franchise et location-gérance, les plans de licenciement et les fermetures de magasins. Le CCN apporte tout son soutien aux travailleurs confrontés à la casse industrielle et sociale.

Le CCN réaffirme son attachement au paritarisme et à la négociation collective qui implique une liberté d'action tant dans la négociation que dans la gestion. Le CCN revendique l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle pour discuter du taux d'emploi, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la formation professionnelle et des reconversions professionnelles.

Le CCN dénonce le recul permanent des droits des travailleurs migrants. La question de l'immigration ne peut pas se résumer à l'utilité économique des travailleurs. Le CCN revendique une

politique migratoire basée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux. Les travailleurs ne sont pas une marchandise!

Maintenir les droits des salariés

Le CCN s'oppose au projet de loi sur la simplification, et se mobilisera contre toute nouvelle mesure visant à réduire les droits des salariés et leurs représentants. Le CCN dénonce toute tentative visant à affaiblir la représentation du personnel par des relèvements de seuils et des baisses de moyens. Le CCN exige le maintien des CESER et soutient les initiatives de la confédération pour les préserver. Leur suppression serait une atteinte à la démocratie.

Le CCN remercie l'ensemble des agents et des salariés qui nous ont fait confiance durant le cycle électoral de la représentativité qui vient de s'achever, nous permettant de maintenir notre 3e position. Néanmoins, le CCN rappelle sa demande d'abrogation de la loi sur la représentativité syndicale.

Le CCN réaffirme son attachement à la protection sociale agricole et appelle l'ensemble des militants de l'organisation à se mobiliser afin de s'assurer d'une forte participation du vote FO du 5 au 16 mai 2025 aux élections MSA. Pour le CCN, le développement syndical et la progression des adhésions doivent se poursuivre afin de garantir notre indépendance, comme la réussite aux élections professionnelles garantit notre représentativité.

La formation syndicale revêt une importance capitale pour les adhérents FO, avec pour objet principal le développement de notre organisation. Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires et la sauvegarde de notre modèle de protection sociale, le CCN décide d'une forte mobilisation de toutes ses structures le 1er mai.

ACTUALITÉS



L'OFFRE EXCLUSIVE POUR LES ADHÉRENTS FO



Pour les adhérents :

DES OFFRES PERMANENTES ET DES VENTES EXCLUSIVES

Comment t'inscrire ?

1

Inscris toi sur
www.MyStoreFO.fr



2

Renseigne le formulaire
en entrant ton n° d'adhérent
de l'année en cours



Vérifie que tu es à jour
de ta cotisation.

*Profite des offres
et des avantages !*

EN DIRECT DES SYNDICATS

EN PSYCHIATRIE COMME AUX URGENCES : ÇA SUFFIT, IL FAUT DES BRAS, DES LITS !

Le 1er avril dernier, le chef du service des urgences du CHU d'Angers décrivait aux noms de ses confrères du Mans, Cholet et Saumur la situation de leurs services dans le courrier de l'ouest

« Le manque de praticiens et de moyens dont souffre depuis plusieurs années, et la crise du Covid-19 en particulier, le secteur de la psychiatrie touche de plein fouet les services des urgences, déjà sous tension, de plus en plus confrontés à des "patients psy" en crise aiguë dont ils ne savent quoi faire.

« C'est devenu infernal depuis le début de l'année. On voit arriver dans nos services de plus en plus de patients qui relèvent de la filière psychiatrique. Notre métier consiste à vérifier qu'il n'y a pas chez eux un événement somatique, par exemple un AVC, qui provoque des hallucinations. Mais une fois qu'on a les examinés, ce sont les hôpitaux psychiatriques qui doivent prendre le relais s'il y a besoin de les garder.

J'ai entre 10 et 20 patients qui, faute de lits en psychiatrie, restent tous les jours dans les couloirs. Un certain nombre d'entre eux sont suicidaires. On ne peut pas les laisser sortir comme ça, sinon ils risquent de se jeter dans la Maine ou se jeter par la fenêtre. Quand c'est trop dangereux, on doit les sédatier et les contraindre, avec des liens aux poignets ou aux chevilles. J'ai des patients qui sont restés attachés dix jours. C'est extrêmement agressif.

Nos services doivent rester ouverts, par définition. Ils ne sont pas adaptés aux patients psy qui ont besoin d'être apaisés et surveillés. On ne peut pas les traiter correctement. Ils déambulent, certains parlent fort et gênent les autres admis pour des raisons somatiques ou chirurgicales. Personne ne s'y retrouve. Je n'avais jamais vu ça »

Le journaliste lui demandant :
« Vous sentez-vous abandonnés ? »

« On a alerté l'ARS et nos directions pour trouver une solution. On n'a même pas eu un accusé de réception depuis dix jours. On a l'impression que tout le monde s'en moque. Nous, on est très inquiet. On ne sait plus comment soigner nos patients, mais on ne veut pas rester

les bras ballants. »

En fin d'article il incriminait le centre de santé mentale angevin en indiquant : *« Le Cesame ne joue pas le jeu. »*

Dans un article le directeur du Cesame a décidé de répondre à cette accusation.

Nos camarades du CHU et du Cesame conscients que la division entre personnels et des établissements n'apportera pas de réponse aux problématiques misent en avant, ont décidés d'un communiqué commun que vous trouverez ci dessous

« Depuis des années, la psychiatrie subit de plein fouet les conséquences des politiques de santé, des budgets intenable pour les hôpitaux, qui ont abouti à la pénurie de médecins et de lits.

Le résultat est sans appel pour la population et les soignants : Remise en cause de l'accès aux soins pour la population, patients qui attendent des jours aux urgences ou maintenu au domicile le temps qu'un lit se libère en psychiatrie alors que les services sont sursaturés notamment par les hospitalisations sous contrainte (un patient est resté dans les urgences durant 9 jours), Personnels mis sous pression...

En Juin 2023, l'ARS lançait un "plan d'urgence pour la psychiatrie" sans aucune mesure de fond. Les plateformes téléphoniques et les téléconsultations ne remplacent pas les lits pour hospitaliser les patients. Le bilan du plan de l'ARS après deux ans est net : la situation s'est empirée !

Le gouvernement Bayrou a beau jeu d'annoncer que la santé mentale est une priorité. Dans les faits, le budget, passé en 49.3, amplifie la cure d'austérité débutée depuis de trop nombreuses années pour les hôpitaux et les facultés, des lits restent fermés en psychiatrie, le manque de soignants se poursuit, des patients sont abandonnés et les personnels mal menés.

- 34 lits ont été fermés au CESAME en 2023 (avec la fermeture d'un service complet d'hospitalisation de crise) suite au départ d'une cheffe de service avec son équipe vers le CHU ce qui s'ajoute à toutes les autres fermetures les autres

années.

- La psychiatrie du CH de Cholet est confrontée à un manque de psychiatres avec des conséquences pour les hospitalisations et une concentration des prises en charge les plus lourdes sur le CESAME.

- Les 10 lits de psychiatrie ouverts sur le CHU sont très loin de répondre aux besoins pour la population du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de Mayenne où la psychiatrie a mise à mal.

- 111 soignants des urgences du CH du Mans viennent de s'adresser à l'ARS, au ministre de la Santé dans une lettre ouverte. "Nous ne pouvons plus travailler dans de telles conditions et refusons de continuer ainsi. Il est urgent d'agir.

La santé et la sécurité des patients comme des soignants sont en jeu."

Le gouvernement est responsable. Si la santé mentale est sa priorité, qu'il lance dès maintenant un véritable plan massif de formation de médecins et paramédicaux en donnant les moyens aux facultés et IFSI pour former le nombre de soignants nécessaire à la réouverture de tous les lits fermés, qu'il augmente les salaires et titularise sans attendre les soignants, y compris les PADHUE (médecins étrangers). Qu'il arrête immédiatement tous les plans d'économies, qu'il donne les moyens financiers aux hôpitaux.

Nous refusons d'entrer dans le jeu de la division, bien utile aux fossoyeurs de l'hôpital et de l'offre de soins. Nos problèmes sont les mêmes partout : manque de lits, manque de bras dans les services ! La polémique lancée ces derniers jours n'a pas lieu d'être.

Les soignants n'aspirent qu'à soigner tous les patients qui en ont besoin, dans de bonnes conditions. Pour cela, il faut des moyens immédiats

Face à une situation qui n'en finit pas, une seule solution : s'organiser collectivement pour défendre les revendications. Nous appelons tous nos collègues qui refusent cette situation qui n'a rien d'une fatalité à nous contacter. »

C'est dans ces conditions qu'un collectif de 96 soignants du CHU a pris l'initiative d'écrire la lettre ouverte que vous retrouverez ci après.

EN DIRECT DES SYNDICATS

LETTRE OUVERTE DU PERSONNEL DES URGENCES DU CHU D'ANGERS

Monsieur le Ministre de la Santé, Monsieur le Directeur de l'ARS des Pays de la Loire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire et Président du conseil de surveillance du CHU d'Angers, Madame la Directrice générale du CHU d'Angers,

Nous travaillons au Service d'Accueil des Urgences Adultes du CHU d'Angers. Depuis des mois, nous sommes confrontés aux conséquences des fermetures de lits d'aval pour hospitaliser les patients, notamment dans la filière psychiatrique.

Nous assurons la continuité des soins 24 h/24, 7 jours/7. Nous alertons notre direction depuis des mois sur une situation plus que préoccupante. Des patients attendent parfois plus d'une semaine dans les couloirs des urgences qu'une place d'hospitalisation se libère. Les patients sont les premières victimes de cette situation qui n'est acceptable pour personne.

Cette situation a de très nombreuses conséquences :

- À commencer par le retard de prise en charge autant dans la filière psychiatrique que somatique.
- Des patients en soins sous contraintes ou non restent plusieurs jours aux urgences qui ne sont ni adaptées ni prévues pour ces prises en charge avec parfois l'utilisation de contentions faute de locaux adaptés.
- La gestion du quotidien de ces patients s'ajoute aux missions premières d'un service d'urgence.
- Gestion de problématiques comme les doubles épis à l'accueil, le manque d'effectifs ambulances internes et externes pour les transferts dans les services ou le retour à domicile.

- Les patients attendent de nombreuses heures avant d'être vus par un médecin.

- Les manques de lits d'aval conduisent à des retards de prises en charge aux conséquences parfois dramatiques.

Il est de votre responsabilité de donner les moyens aux services de psychiatrie, aux urgences et aux hôpitaux de fonctionner normalement et d'avoir le nombre de lits disponibles, le nombre de soignants à la hauteur des besoins de la population et des services.

C'est bien nous qui sommes au quotidien dans les services, et c'est parce que c'est nous qui sommes en première ligne des conséquences de vos décisions que nous nous adressons à vous pour obtenir des moyens immédiats pour assurer nos missions et pour garantir à la population l'offre de soins dont elle a besoin. Les solutions apportées pour désengorger les urgences ne doivent pas se faire au détriment des conditions de travail et d'accueil de nos collègues au CHU comme au CESAME ou dans tout autre établissement.

L'ajout de caméras et d'un maître-chien ne répond pas au manque de lits d'aval et n'est pas une solution aux patients qui attendent des heures et désormais des jours dans les couloirs.

Nous ne pouvons plus travailler dans de telles conditions et refusons de continuer ainsi.

Il est urgent d'agir. La santé et la sécurité des patients comme des soignants sont en jeu, c'est pourquoi nous vous demandons la réouverture, sans attendre, des lits d'aval nécessaires avec des médecins, infirmiers, aides-soignants en nombre et non avec des effectifs constants.

Angers, le 18 Avril 2025.

AMBROISE Clément (Interne), AN Dara (aide-soignante), AUGEREAU Marina (aide-soignante), BADO KOMBEM Mariam (aide-soignante), BATS Fabienne (infirmière), BEGUINEL Marine (infirmière), BEILLOUET Anthony (aide-soignant), BELLANGER Elise (aide-soignante), BERNARD Kathel (infirmière), BESSON Florence (infirmière), BOISTEUX Antoine (aide-soignant), BLANCHARD Marie (infirmière), BONNEAU Aurélie (aide-soignante), BONNET Margaux (infirmière), BOUCHERIT Isabelle (secrétaire médicale), BOURGAIN Valérie (ADM), BOUVET Marine (aide-soignante), BOUVIER Charlène (infirmière), BOUZAIANE Naïra (aide-soignante), BRAULT Thomas (Externe), CANAC Caroline (Médecin Junior), CARTIER Laurine (aide-soignante), CARTIGNIES Cécile (secrétaire médicale), CELLE Véronique (infirmière), CHARTIER Adélaïde (infirmière), CHARTIER Caroline (aide-soignante), CHASSERIO Mina (infirmière), CHAUVIRE, Clémence (infirmière), CHAUVIRE Florian (aide-soignant), CHUDEAU Kathy (aide-soignante), CLOVIN Clara (infirmière), COCHELIN Nathalie (aide-soignante), CRUNCHANT Aurélie (infirmière), DAINVAUX Emmanuelle (aide-soignante), DELESTRE Géraldine (aide-soignante), DE ROUX Raphaëlle (aide-soignante), DESAUNAY Aurélie (infirmière), DIVERRET Méline (Externe), DUMONT Jessica (aide-soignante), EVRARD Camille (aide-soignante), FALL Aurore (infirmière), FERCHAUD Manon (aide-soignante), FERRE Florence (aide-soignante), FEUVRAS Blandine (aide-soignante), FINESTRA Sabrina (secrétaire médicale), GAIGNARD Hélène (infirmière), GASNIER Hélène (aide-soignante), GAUTIER DURAND Mélanie (infirmière), GAVEAU Lucile (infirmière), GELINEAU Manon (infirmière), GEMIN Cécile (aide-soignante), GOGAIN Candice (aide-soignante), GOURDON Jérémy (infirmier), GUENEAU Alexandre (aide-soignant), GUERIN Fabien (aide-soignant), GUILLAMET Catherine (infirmière), GUILLLOT Céline (aide-soignante), HEULIN Mélanie (infirmière), LARCHEVEQUE Anthony (aide-soignant), LE BRONEC Valérie (ASH), LECLERC Lou (infirmière), LEROY Béatrice (aide-soignante), LEMALLIER Virginie (infirmière), LEPESCHEUX Davina (aide-soignante), LIAIGRE Emilie (infirmière), MAINGOT Mélanie (infirmière), MAROT Jean-Charles (infirmier), MARTIN Clémence (infirmière), MARTINEAU Léa (infirmière), MENDEZ Karen (Aide-soignante), MEUNIER Capucine (Externe), MICHE Marie-Laure (infirmière), MORDELET Emma (infirmière), MOREAU Myriam (infirmière), NAUDIN Angélique (infirmière), NION Marie-Astrid (infirmière), NOVELLATI Jérémy (aide-soignant), PADIOU COSSIN Elise (aide-soignante), PAPIN Maëlle (infirmière), PAULIAC Antoine (Interne), PERCHER Marina (ADM), PINARD Mélanie (infirmière), PLANCHENAULT Virginie (infirmière), PREZELIN Alice (infirmière), QUELIN Mathilde (infirmière), RENONCET Florence (infirmière), RETHORE Clarisse (infirmière), RIVERON Geneviève (aide-soignante), ROPERCH Cora (infirmière), ROUSSEAU Alice (infirmière), SANGARE Rumba (aide-soignante), SYDOR Aurélie (aide-soignante), TOULIER Vanessa (infirmière), TURQUET Valéry (secrétaire médicale), VERON Coralie (aide-soignante), VIAUX Jacques (aide-soignante)

80 ANS DE LA SÉCU

Le Combat Social poursuit sa série d'articles sur les origines, puis la naissance de la Sécurité Sociale. Après en avoir décrit les conditions dans lesquelles les lois sur les assurances sociales, ancêtres de notre sécu, ont été promulguées, nous abordons dans cet article les circonstances dans lesquelles les ordonnances fondatrices de la sécurité sociale, celles de 4 et 19 octobre 1945, ont été élaborées.



La sécu de 1945 : les textes préparatoires

Tout le monde sait qu'il y a un attachement particulier de la classe ouvrière française et plus largement de la population pour la Sécurité sociale conquise en 1945.

Peut-être parce que la conquête de 1945 a été durement conquise. Parce qu'il a fallu presque un siècle et demi de luttes ouvrières.

Peut-être parce que sa création s'est inscrite dans un moment exceptionnel de l'histoire (mondiale et française) où les possédants ont bien cru qu'ils allaient tout perdre.

De Gaulle, dans ses mémoires, en a fait une description saisissante :

« Cette guerre jetait toute la classe ouvrière du côté de la résistance. La nation voyait les travailleurs repa-

raître en patriotes en même temps qu'en insurgés, comme ça avait été le cas à l'époque de la Révolution, des journées de 1830, du soulèvement de 1848, des barricades de la Commune (...). L'aversion à l'égard des structures d'autrefois s'est exaspérée dans la misère, concentrée dans la résistance, exaltée à la libération... Ces transformations [dont la création de la sécurité sociale -NDLR], si étendues qu'elles puissent être, sont réalisées sans secousses. **Certes, les privilégiés les accueillent mélancoliquement. Certains s'en feront même de secrets griefs pour plus tard. Mais, sur le moment, tous, mesurant la force du courant, s'y résignent aussitôt et d'autant plus volontiers qu'ils avaient redouté le pire.** »

Cette crainte « du pire » a conduit

à la nationalisation des banques et des assurances, de la sidérurgie, du transport ferroviaire et des transports maritimes... et à la création de la Sécurité sociale.

Peut-être enfin parce que, mise en place dans un délai extraordinairement court (quelques mois), la Sécurité sociale a permis des progrès formidables en matière de droit aux soins. Des progrès formidables qui se sont traduits, notamment, dans l'évolution de l'espérance de vie : de 54,7 ans pour les hommes en 1930 (59,6 ans pour les femmes), elle est passée à 63,4 ans (69,2 pour les femmes) en 1950. Elle est, aujourd'hui, de 79,5 ans pour les hommes et 85,3 pour les femmes. Ces simples chiffres disent mieux que de longs discours ce que nous devons à la médecine et à la

80 ANS DE LA SÉCU

Sécurité sociale.

Nous nous attachons, dans cet article, à décrire les conditions de sa création en cherchant à éclairer le rôle réel des uns et des autres dans cette création.

Dans ce contexte, deux conceptions émergent. Celle du CNR...

La première conception est formulée dans Les Jours heureux, programme élaboré par le Conseil national de la Résistance (CNR), qui regroupe, avec les représentants de mouvements de résistance, des représentants des partis ainsi que de la CGT et de la CFTC.

Rappelons comment débute le programme des Jours heureux : « Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la Libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération. »

Dans ce programme d'union nationale, il y a quelques lignes sur « les réformes indispensables sur le plan social », dont le paragraphe suivant :

« Un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et à l'État »

La conception est très clairement celle d'un « régime universel » protégeant « les citoyens » géré avec l'État. Elle est très proche du plan Beveridge¹ qui donne nais-

sance au National Health Service (Service national de santé) en Angleterre.

Mais, on va le voir, ce n'est pas ce modèle qui inspirera finalement les ordonnances de 1945. C'est le programme de la CGT.

... et celle de la CGT

Ce programme de la CGT en matière de Sécurité sociale, c'est le projet présenté par Georges Buisson le 6 décembre 1944. Ce projet constitue un véritable brouillon des ordonnances de 1945.

En 1933, Georges Buisson, dans une conférence intitulée « Où en sommes-nous ? », s'était livré au bilan des lois de 1928 et 1930 : après avoir rappelé comment toutes les forces sociales liées au patronat avaient essayé de torpiller la loi, Georges Buisson tire un bilan très critique de la concurrence entre les caisses « par affinité »². Il s'attache, en particulier, à faire ressortir la contradiction qui existe entre le caractère obligatoire de l'affiliation aux assurances sociales (en dessous d'un certain plafond de salaire cependant) et la multiplicité des caisses à laquelle tiennent la Mutualité, la CFTC et le patronat.

C'est ainsi que le plan que propose Buisson en décembre 1944, au nom de la CGT, inscrit la Sécurité sociale dans la continuité des assurances sociales avec l'ambi-

tion d'en supprimer les aspects critiqués : « le gouvernement provisoire de la République se propose de modifier la législation sur les assurances sociales en vue d'instituer la grande loi de sécurité sociale que l'expérience des quinze années a montré nécessaire. »

En inscrivant les projets pour l'avenir dans la continuité de la loi sur les assurances sociales qui fonde la protection sociale sur le financement par le salaire différé et l'organisation nationale, Georges Buisson souligne le caractère de classe de la législation qu'il propose, au nom de la CGT.

On y repère ce qui va être au cœur de l'ordonnance du 19 octobre 1945 consacrée aux bénéficiaires et aux prestations :

- indemnisation des malades pendant toute la durée de l'affection ;
- Suppression du ticket modérateur en cas de maladie de longue durée ;
- investissement dans l'amélioration de l'équipement sanitaire et social ;
- Développement de la retraite.

Tout ce travail va déboucher sur la publication des ordonnances d'octobre 1945, formellement écrites par Pierre Laroque, et promulguées par Alexandre Parodi, le ministre du Travail à leur publication, mais inspirées par le plan Buisson.

Ambroise Croizat, qui deviendra ministre du Travail de fin novembre 1945 jusqu'en mai 1947 participera activement à la mise en place de la sécurité sociale. Georges Buisson lui, frappé par la maladie, décèdera en janvier 1946. Il ne pourra pas voir l'aboutissement de son œuvre.

Prochain article : la publication des ordonnances de 1945 et la mise en place de la Sécurité sociale.

¹ William Beveridge (1879 - 1963) est un économiste et homme politique britannique. Il est surtout connu pour son rapport parlementaire sur la sécurité sociale et les prestations connexes de novembre 1942, plus connu sous le nom de « rapport Beveridge », qui fournit les bases de réflexion à l'instauration du

système de sécurité sociale et de santé britannique (National Health Service).

² En 1930, les Assurances sociales sont confiées à des Caisses privées qui se font concurrence : caisses patronales, caisses impulsées par l'Église et caisses dirigées par des mutualistes qui opposent au régime de la cotisation obligatoire celui de l'adhésion volontaire, Caisses Le Travail mises en place par les militants CGT, partisans eux de la cotisation obligatoire et de la couverture de tous les risques. Il y a enfin les caisses départementales, souvent mises en place par les municipalités pour permettre l'adhésion de tous ceux qui ne « choisissent pas » les caisses « par affinité ». Dans les faits, les caisses départementales vont regrouper la majorité des salariés affiliés aux assurances sociales.

L'épargne devient simple et accessible à tous avec Malakoff Humanis Épargne !



Avec nos solutions d'épargne collective, vous avez la possibilité de :

- bénéficier **d'un complément de rémunération** lié à la performance de votre entreprise ;
- vous constituer une épargne dans **un cadre fiscal & social avantageux** ;
- **préparer sereinement votre retraite** et anticiper une éventuelle baisse de revenus.

Pour découvrir notre **gamme complète de solutions** et bénéficier de conseils d'expert, contactez votre interlocutrice :

Sabrina BROUSSEAU

E-mail : sabrina.brousseau@malakoffhumanis.com

Téléphone : 06 07 70 76 42

Anne-Laure PERRIER

E-mail : annelaure.perrier@malakoffhumanis.com

Téléphone : 06 40 33 10 20